

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 2 juillet 2024, a adopté le règlement suivant :

1423-2024 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1263-2023 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE D : SERVICE DE L'URBANISME

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1423-2024](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8 juillet 2024.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe